

LA CHARTE D'ENGAGEMENT



Une charte d'engagement pluriannuelle, signée entre la FNAB et chaque site pilote, encadre le dispositif. Elle définit les modalités d'intervention, d'échanges et de participation au réseau. Chaque charte formalise également le projet Eau & Bio du territoire (objectifs, moyens dédiés, résultats attendus, partenaires, etc.).

ENGAGEMENTS DU SITE PILOTE

Pour participer au dispositif, le maître d'ouvrage doit être une collectivité territoriale ou un territoire de projet. Il s'engage :

- Rédiger un programme de développement de l'agriculture biologique,
- Participer aux réunions inter-sites et, sur la base du volontariat, au(x) groupe(s) de travail thématique(s),
- Réaliser un bilan annuel synthétique des résultats,
- Fournir les données nécessaires à la valorisation du site,
- Partager son expérience et valoriser l'agriculture biologique,
- Participer à la réalisation d'évènements et d'outils de communication collectifs,
- Valoriser le dispositif (usage des logos),
- Procéder à une évaluation régulière des projets des sites pilotes et du dispositif.

ENGAGEMENTS DE LA FNAB

La FNAB s'engage à :

- Animer les réunions inter-sites et les groupes de travail thématiques,
- Mobiliser des experts thématiques (réseau FNAB, chercheurs, collectivités et leurs représentants, associations, ministères, etc.),
- Susciter et faciliter la mutualisation, les collaborations entre site et avec les partenaires associés,
- Réaliser une synthèse annuelle des résultats qualitatifs et quantitatifs du dispositif,
- Offrir des outils techniques (espace intranet, liste de discussion, etc.),
- Valoriser les actions menées par les territoires engagés dans le dispositif via des outils et évènements de communication (publications, colloques) et auprès des ministères et des représentants des collectivités territoriales,
- Mettre en place une veille thématique,
- Intégrer régulièrement de nouveaux sites.

Ces engagements respectifs sont formalisés par la signature d'une charte d'engagement entre la FNAB et le site pilote retenu.

À noter : Le maître d'ouvrage du projet territorial de protection de la ressource en eau par le développement de l'agriculture biologique est le signataire de la charte d'engagement dans le dispositif. Il est au minimum le

représentant du site au sein du dispositif. Dans une perspective de co-production, plusieurs représentants de différents organismes présents sur ce même territoire peuvent être invités à participer au dispositif.

Le réseau des sites pilotes Eau&Bio s'élargit

Pour inscrire votre territoire dans le réseau des sites pilotes Eau&Bio, contactez Sylvain Roumeau à l'adresse [sroumeau\[at\]fnab.org](mailto:sroumeau[at]fnab.org) et télécharger l'appel à candidature ci-dessous.

[Appel à candidatures 2015-2016](#)